



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juin à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur John STEIMER, le Maire.

Président : M. John STEIMER.

Présents : MM. Sébastien NEROCAN, Hervé RAMONDA, Didier LAURENS, Jean ARHAINX, M^{mes} Sandrine RAMPLOU, Angéla CALMONT, Élodie BROQUET, Karine LEYDIER, Muriel CAZENEUVE.

Absent excusé : M. Hervé ROQUES.

Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Muriel CAZENEUVE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Ouverture de la séance à 18h35.

Ordre du jour

Le procès-verbal du conseil municipal du 02 mai 2024 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

• **Délibération N°15-2024 portant sur l'augmentation du tarif de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024** : Monsieur le Maire fait part aux membres présents du conseil municipal de la décision prise par la société API RESTAURATION de réviser ses tarifs et d'appliquer une augmentation sur le prix TTC des repas livrés à la cantine de l'école maternelle de TREBONS SUR LA GRASSE.

Repas maternelle : 3,43 €

Repas primaire : 3,562 €

Repas adulte : 4,749 €

Pique-nique : 4,617 €

Goûter : 0,725 €

Repas froid : 3,562 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition. Le nouveau tarif pour un repas d'un élève de maternelle s'élève donc à 3,43 € TTC, soit une augmentation de 2,76 %.

• **Délibération N°16-2024 portant sur le choix de prestataire concernant la réparation et la rénovation du mur du cimetière** :

Monsieur le Maire informe les membres présents du conseil municipal de la nécessité de réparer et rénover le mur du cimetière. Il a été demandé à plusieurs fournisseurs de présenter une proposition de prix :

- Société LV FACADES ET RENOVATION pour un montant de 20 436 € HT soit 24 523,20 € TTC, pour la rénovation.
- Société EURL CORNEIL MACONNERIE RENOVATION pour un montant de 4030 € HT soit 4836 € TTC, pour la réparation.
- Société SBR TOITURE MACONNERIE pour un montant de 66 758,25 € HT soit 80 109,90 € TTC, pour l'ensemble réparation et rénovation.

Après étude des dites pièces, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de retenir le devis le moins disant de la société LV FACADES ET RENOVATION pour un montant de 20 436 € HT soit 24 523,20 € TTC pour rénover le mur du cimetière et la société EURL CORNEIL MACONNERIE RENOVATION pour un montant de 4030 € HT soit 4836 € TTC pour réparer le mur.

Une demande de subvention sera faite auprès du conseil départemental de la Haute-Garonne, au taux le plus élevé.

Point sur la mise en place d'un apport volontaire concernant les biodéchets : une commission environnement aura lieu le 20 juin à la Communauté de Communes de Terres du Lauragais.

Préparation des élections européennes : président du bureau de vote M John STEIMER, secrétaire Mme Karine LEYDIER et les membres du conseil municipal en tant qu'assesseurs.

Questions diverses :

- Dès la rentrée prochaine, l'État paiera à nouveau les AESH pendant la pause méridienne, pour accompagner les élèves en situation d'handicap ;
- La fabrication des panneaux pour l'affichage des élections européennes a coûté 102,96 € TTC ;
- La campagne pour les enrobés (pour boucher les nids-de-poule) a nécessité 3,4 tonnes d'enrobé à froid. La municipalité demande 3 tonnes supplémentaires à la communauté de communes Terres du Lauragais ;
- La réfection du terrain de tennis débute cette semaine ;
- Il va falloir procéder au remplacement prévu d'une ATSEM à partir du mois de septembre pour une durée d'au moins 3 mois.

Clôture de séance à 20h00.

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la Mairie le 06 juin 2024.

La secrétaire de séance.

